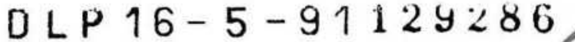
DLP 16-5-91129286



Avertissements® agricoles Auvergne

SPV

ISSN : 0763 - 7756

Grandes cultures

Le 26 Février 1991 **N° 2**

COLZA
Charançon de la tige :
Intervenir dès le 1er Mars.
POIS
Traitement de semence.
Thrips
Désherbage

COLZA

Reprise de végétation - C1

CHARANÇON DE LA TIGE

✪ Situation

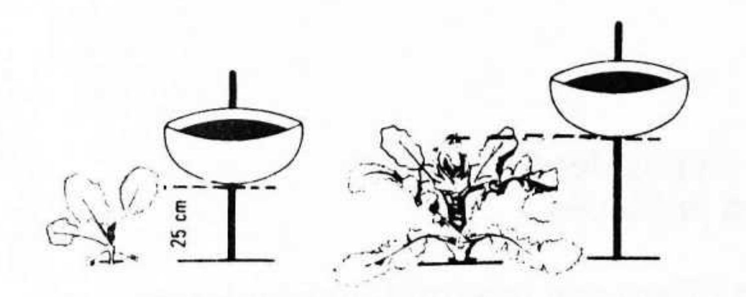
Premières captures en cuvette jaune dès le 19/2 à MEZEL (63), le 22/2 à BANSAT (63), SAULZET (03) et BRIOUDE (43). Le vol s'intensifie localement (BRIOUDE - 43).

Les journées ensoleillées et très douces que nous connaissons depuis le 19/2 ont permis le début du vol. Ces résultats confirment les travaux menés depuis quelques années à savoir qu'un début de vol est possible dès que durant 3 jours consécutifs les 3 conditions suivantes sont réunies :

- Température maximale supérieure à 9°5 C.
- Absence de pluie.
- Ensoleillement important supérieur à 3 heures par jour.

L'observation des femelles nous permet de dire que les oeufs ne sont pas encore formés.

✪ Préconisation



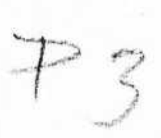
Installer rapidement vos cuvettes, si cela n'est déjà fait.

Attention, le fond de la cuvette doit suivre le niveau supérieur de la végétation.

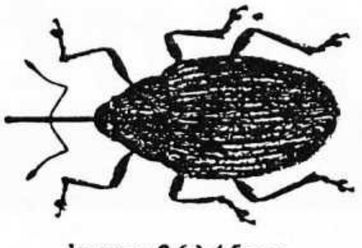
Visiter très souvent vos cuvettes et dénombrer les insectes présents en essayant de distinguer les 2 types de Charançons.

N° de série : 754
SERVICE REGIONAL DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
RN 89 Marmilhat
63 370 LEMPDES

Publication périodique
Directeur-Gérant : B. MORIN
CPPAP N° 525 AD - Abonnement Annuel 200 F
Chèques : Régie de recettes D.R.A.F.
Imprimerie D.R.A.F.

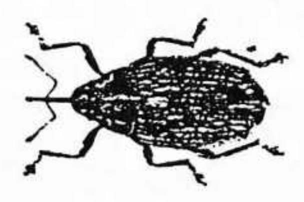


Charançon de la tige du colza
Ceuthorrhynchus napi



longueur 2,6 à 4,5 mm
corps gris foncé
extrémités des pattes noires
NUISIBLE

Charançon de la tige du chou
Ceuthorrhynchus quadridens



longueur 2,5 à 3 mm
corps gris clair, tache blanche sur le dos
extrémités des pattes rousses
NON NUISIBLE

Le traitement est à prévoir 8 à 10 jours après les premières captures donc ***pas avant le 1er Mars***.

Utiliser un pyréthrinoïde homologué. Ne plus utiliser de spécialités à base de lindane.

POIS

TRAITEMENTS DES SEMENCES

Plusieurs maladies sont à combattre : fonte des semis, anthracnose et mildiou.

Du fait de printemps souvent humides, le mildiou est très présent en Auvergne et la seule possibilité de lutte passe par **l'utilisation de semence traitée "mildiou"**

Produits efficaces sur mildiou : PULSAN, SIRDATE et PULSAN TS (à base de cymoxamil et oxadixyl).

THRIPS

Ce ravageur est peu présent en Auvergne.

Les cultures ayant tendance à végéter (semis précoces avec périodes froides et humides) sont les plus exposées. Ce sont les piqûres de nutrition des adultes qui peuvent occasionner des dégâts : feuilles crispées, parsemées de petites taches pâles ; croissance des jeunes plantes ralentie. Il peut y avoir destruction du bourgeon terminal et apparition de ramifications secondaires.

La nuisibilité est mal connue.

LUTTE : *En présence de thrips, lorsque 80 % des plantes sont levées on pourra intervenir avec* FASTAC - 0,25 l, MAVRIK - 0,3 l, KARATE - 0,125 l, SUMIALPHA - 0,4 l et TRACKER 108 EC - 0,08 l.

DESHERBAGE

Le pois est très sensible au salissement : concurrence, récolte difficile et de mauvaise qualité.

En général, nécessité d'un désherbage de pré-levée suivi en complément (ou en rattrapage) d'un désherbage de post-levée pour maîtriser les graminées et quelques dicotylédones particulières.

Nouveautés :

- DRIBBLE à 3 l/ha (diméfuron + bentazone) en post-levée.
- LUTOR à 10 l/ha (aclonifen + néburon) en pré-levée.
- UPLAC -B : Non commercialisé cette année.
- Spécialités à base de dinosèbe. Le conseil de l'Europe a interdit leur emploi en Octobre 90.

